



AMBASSADE DE SUISSE
AU MEXIQUE

512.21(1).- MD/an

ad Gre/em.Mex.841.0509/an
870.AVA

| | |
|--|------------------------------------|
| E.V.D. HANDELSABTEILUNG | |
| No. Mex 841.0.MM / 870. AVA | |
| GATT | |
| EE | MEXICO 6, D.F., le 8 novembre 1971 |
| R | 11. NOV. 1971 |
| Hamburgo 66, 5° piso Téléphone: 33-07-35 Adresse postale: Apartado 1027, México 1, D.F. Adresse télégraphique: AMBASUISSE | |
| | |

A la
Division du Commerce du
Département fédéral de l'économie publique
3003 B e r n e

CONFIDENTIELLE

Problèmes horlogers
au Mexique

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie de la lettre du 19 octobre et de la notice concernant la réunion qui a eu lieu à Berne le jour précédent entre des représentants de votre division d'une part et de la F.H. et de SAPIAM d'autre part. Votre lettre appelle de ma part les remarques suivantes :

I.

- 1) Les maux d'INRESA ne sont pas nouveaux. Ils avaient été présentés dès le début. Aujourd'hui plus que jamais, nous constatons que dans cette affaire concernant l'industrialisation horlogère au Mexique il y a divergence de vues et d'intérêts entre les exportateurs suisses, les importateurs mexicains, SAPIAM/INRESA et le gouvernement mexicain. Au fur et à mesure que le temps passe cette divergence devient plus apparente et plus visible. Pourquoi cela? Dès le début les actionnaires d'Inresa avaient accepté l'idée de créer cette fabrique uniquement pour défendre au mieux leurs intérêts, c'est-à-dire pour conserver le marché mexicain en faisant le strict minimum face aux exigences des autorités qui leur avaient imposé cette

./.

solution. Les importateurs, tout particulièrement les petits, ont été prêts à payer ce prix pour pouvoir importer des montres suisses sur lesquelles ils ont toujours fait de très grands bénéfices. Le mal d'Inresa provient essentiellement du fait qu'aujourd'hui une partie de ces actionnaires mexicains ne semble plus vouloir respecter les règles du jeu. Ainsi que je vous l'ai fait savoir (v. mon rapport du 6 septembre 1971), une bonne partie de ces actionnaires ne retire plus sa quote-part de la production, ce qui rend la situation de la fabrique de plus en plus difficile et cela au moment même où elle doit formuler de nouveaux plans d'expansion. On peut dire qu'actuellement il y a une crise entre la direction d'Inresa d'une part (M. Rebétez, directeur technique, qui veut poursuivre cette expansion de la fabrique) et une partie des actionnaires mexicains (petits importateurs) qui voient d'un mauvais oeil une augmentation de la production nationale laquelle à la longue risque de substituer leurs importations (v. également à ce sujet le rapport confidentiel de M. Taillard, directeur du Centre horloger à Mexico, sur la politique gouvernementale en matière d'importations horlogères, du 22 septembre 1971, pages 6 et 7).

- 2) Ce qui complique les choses, c'est qu'à ces difficultés internes à Inresa s'ajoutent d'autres facteurs qui rendent la situation encore plus complexe. Ainsi, par exemple, vers mi-octobre de cette année, la Secretaría de Industria y Comercio a fait savoir, à la surprise des intéressés, dans un papier intitulé "Opinión" et qui résume les principes actuels de la politique gouvernementale en matière d'industrialisation horlogère (annexe A), que les besoins du marché mexicain en produits horlogers pour l'année en cours sont évalués par les autorités à 200 millions de pesos. Même si de ce chiffre l'on déduit la valeur de la production nationale, la SIC est allée bien au delà de toute attente en ce qui concerne les possibilités d'importation de montres. En effet, en 1969 les importations au Mexique

de ces produits avaient été de 77 mio de pesos et en 1970 elles avaient atteint 102,7 mio de pesos. Je rappelle à ce propos qu'en 1969 la SIC avait accordé les licences d'importation pour 185 mio de pesos et en 1970 pour 160 mio de pesos et qu'un des gros actionnaires d'Inresa vient seulement maintenant d'épuiser son contingent pour 1970 ! Cette libéralité des autorités mexicaines représente en soi un danger pour Inresa. En effet, si les ventes au détail devaient reprendre, comme on l'espère, les importateurs pourraient augmenter leurs achats de produits d'origine suisse en refusant sous un prétexte ou l'autre, comme jusqu'ici, de retirer leur quote-part de la production de leur fabrique. C'est donc pour parer à ce danger que les représentants d'Inresa ont demandé verbalement à la SIC que les licences d'importation revenant à leurs actionnaires soient désormais octroyées directement à la société, laquelle se chargerait de les redistribuer aux ayants-droit qui auront rempli leurs obligations envers elle. En lisant l'aide-mémoire ci-joint des autorités mexicaines on dirait que celles-ci ont d'ores et déjà accepté cette requête puisqu'au par. II, lit a) elles précisent que seules auront droit à un contingent d'importation les entreprises qui auront rempli le programme de fabrication approuvé. Au même paragraphe, lit c), elles répètent que les licences d'importation seront octroyées aux entreprises (empresas fabricantes) etc.etc., les importateurs n'étant nullement mentionnés. Si à l'avenir il devait en être vraiment ainsi, on peut se demander ce qui va arriver de ces actionnaires d'Inresa qui ne retirent pas leur quote-part de la production. Vont-ils disparaître progressivement? Si oui, cela signifiera pour leurs fournisseurs suisses la perte du marché mexicain. Dans sa réponse du 26 octobre 1971 à l'aide-mémoire précité (v. annexe B), Inresa touche par ailleurs d'autres points qui, s'ils devaient être acceptés par la SIC, peuvent avoir des répercussions négatives sur l'ensemble de nos exportations horlogères au Mexique. Inresa trouve, par

exemple que le montant de 200 mio de pesos pour le contingent global des licences d'importation pour cette année est trop élevé par rapport à la capacité d'absorption du marché, et on laisse sousentendre qu'il faudrait diminuer cette limite. En outre, Inresa demande que les entreprises qui recevront les licences d'importation ne puissent importer que des montres provenant des pays qui leur ont fourni la technologie de fabrication. Si cette autre requête est acceptée, cela signifie que Steele ne pourrait plus importer des montres de Suisse. Cela ferait bien entendu le jeu d'Inresa mais non pas celui des fournisseurs suisses de Steele. C'est peut-être pour éviter ce risque que le prénommé semble avoir demandé à ses fournisseurs suisses, il y a quelques mois déjà, de participer (sous quelle forme?) à son projet d'industrialisation et il paraît que Longines examine positivement cette possibilité. Si l'affaire se développe dans ce sens, nous aurons un jour deux groupes de fabricants suisses d'horlogerie concurrents au Mexique ! Dans tout cet imbroglio, il y a une chose qui, personnellement, ne me paraît pas très claire : c'est la position de M. Schaeren, qui est en même temps président de SAPIAM et directeur général de la General Watch Co., holding de l'ASUAG, groupe dont font partie les fournisseurs de Steele et peut-être demain les associés de ce dernier au Mexique

- 3) De votre lettre du 19 octobre, il ressort que, d'après ce qui vous a été dit à Berne par les représentants de Sapiam et de la F.H., les deux concurrents d'Inresa, Steele et Citizen, continueraient de recevoir des licences d'importation sans toutefois collaborer au projet d'industrialisation horlogère au Mexique, ce qui serait une discrimination pour Inresa. D'après M. Rebétez, la situation ne serait pas exactement comme elle vous a été présentée. Le prénommé a en effet eu l'occasion de visiter la fabrique de M. Steele. Même si un expert peut se poser plusieurs questions (p.ex., comment est-il possible de fabriquer certaines pièces alors que les matières

./.

- 5 -

premières ne sont pas en stock?), l'usine existe bel et bien et elle produit. Selon M. Rebétez, Steele est donc un concurrent de taille, habile et connaissant parfaitement le marché et les "coutumes" mexicains. Ce serait une grave erreur que de le sousestimer, surtout dès le moment où la maison Porta vient de lui livrer des machines pour la fabrication des ébauches. Et n'oublions pas que Steele a réussi à prouver à la SIC qu'il a dépassé le degré d'intégration fixé de 60% ! Ce fait ressort également d'une étude réalisée ce printemps par le Banco de México sur mandat d'Inresa. Vis-à-vis des autorités mexicaines les arguments selon lesquels le contraire serait vrai n'ont donc plus aucune valeur (même si, comme je viens de le dire, tout n'est pas clair chez le prénommé). Quant à Citizen, cette firme a renvoyé la balle dans le camp adverse, en posant toute une série de questions d'ordre technique concernant la fabrication au Mexique de ses montres, questions auxquelles la SIC n'a pas encore été en mesure de répondre. En attendant cette réponse, la firme japonaise est formellement en droit, pour l'heure, de recevoir des licences d'importation (v. également l'annexe A, page 3). Selon M. Taillard, Citizen aurait toutefois renoncé à son contingent pour 1971 (v. son rapport précité, du 22 septembre, page 4, in fine). Comme on le voit, les deux concurrents d'Inresa sont très habiles (même s'ils ne sont pas tout à fait honnêtes.). Insister dès lors sur le fait que les maux de cette société sont dus à une discrimination dont elle serait la victime n'a pas de sens à mon avis.

Au contraire, à la lumière de ce qui précède, il ressort que les difficultés d'Inresa sont essentiellement d'ordre interne. Veut-on vraiment contribuer à l'industrialisation horlogère du Mexique, comme l'entendent les autorités mexicaines, ou veut-on continuer à se servir de cette fabrique surtout pour pouvoir importer des montres suisses et ne répondre que de façon

./.

minimale aux exigences des autorités ? C'est cela le véritable problème de fond. Si la direction d'Inresa est entièrement en faveur de la première solution, comme je l'ai déjà relevé, les avis des actionnaires sont partagés. Non seulement donc il n'y a pas d'unité de vues chez Inresa sur ce qu'il faut faire, mais encore il n'est pas exclu que bientôt l'on arrive à une rupture. N'oublions pas à cet égard qu'en 1969, la SIC avait fait savoir (v. annexe C) quel pourcentage de fabrication nationale devait être atteint entre 1970 et 1974 (v. également la lettre de l'ambassade, du 11 septembre 1969), en précisant qu'à partir de 1970-71 les importations seraient en conséquence limitées progressivement en ce qui concerne les modèles ayant les mêmes caractéristiques et les mêmes prix que ceux fabriqués au pays. Ce danger a pu être écarté, mais qui nous dit que les autorités mexicaines ne reviendront un jour sur cet aspect du problème ? A ce propos, je voudrais encore attirer votre attention sur un point assez délicat. Dans votre notice du 18 octobre, vous relevez (page 3, in fine) que, de temps en temps, les autorités mexicaines ont fait savoir qu'à leur avis dans l'affaire SAPIAM/INRESA les intérêts suisses sont prépondérants, malgré la répartition 49% / 51% du capital. Ce fait m'a été confirmé également par M. Rebétez, qui a encore ajouté qu'à la SIC on lui a fait comprendre que du côté mexicain on considère qu'en fin de compte Inresa n'est qu'un paravent pour permettre aux "Suisses" de continuer à faire toutes sortes d'affaires plus ou moins correctes. Si je vous signale cela, c'est uniquement pour que vous sachiez que la direction d'Inresa est d'avis que les interventions officielles de l'ambassade, et de la F.H., auprès des autorités mexicaines dans des affaires la concernant directement risquent de lui porter préjudice, étant donné que les autorités y verraient la confirmation de leur point de vue. Pour les autorités mexicaines Inresa est une société mexicaine et elles entendent s'en servir pour atteindre les buts qu'elles

- 7 -

se sont fixés en matière d'industrialisation horlogère, que cela plaise ou non aux partenaires suisses. Il faut toutefois dire à cet égard qu'actuellement cette industrialisation horlogère du pays ne semble pas avoir une haute priorité dans le contexte général de la politique économique gouvernementale. Mais les choses peuvent changer rapidement et il ne faudrait pas s'étonner si à l'occasion de la prochaine augmentation de capital d'Inresa la SIC devait exiger que la participation mexicaine soit augmentée de façon sensible, p.ex. en faisant intervenir la Nacional Financiera. Personnellement, j'attacherais beaucoup de prix à connaître votre opinion au sujet de ce que je viens de vous exposer. En effet, en intervenant demain en faveur d'Inresa nous risquons, comme nous venons de le voir, non seulement de ne pas atteindre le but que nous nous proposons, mais aussi de léser les intérêts des exportateurs suisses. D'autre part, en soutenant ces derniers nous risquons un jour d'être en conflit avec Inresa, où il y a aussi des intérêts suisses. Et une faillite d'Inresa pourrait mettre en danger notre exportation de montres. Quelle attitude faut-il donc adopter en l'occurrence? Je serai heureux de recevoir des instructions précises à ce sujet.

II.

Pour ce qui est des différentes questions que vous me posez sur la politique d'industrialisation mexicaine, je réponds comme suit :

- 4) Actuellement les autorités luttent en tout premier lieu pour résoudre les problèmes suivants : endiguer l'inflation, améliorer la situation financière du secteur public, freiner l'accroissement du déficit de la balance commerciale (- 1'087,7 mio US\$ en 1970) et des paiements (- 886 mio US\$ en 1970), limiter l'endettement extérieur (ca. 3,5 mia US\$ entre secteur public

./.

et privé), etc. Leurs efforts ont été rendus plus difficiles par la situation économique aux USA (environ deux-tiers du commerce extérieur se font avec le voisin du Nord), par la crise monétaire internationale (surtaxe américaine du 10%) et finalement, à l'intérieur du pays, par l'incertitude qui suit ici tout changement de gouvernement. Ce dernier fait avait provoqué déjà dans le courant de l'année passée un certain ralentissement dans les investissements privés et publics. Cette année, les investissements ont été limités au minimum: l'industrie privée voulait d'abord voir dans quelle direction irait le nouveau gouvernement, celui-ci - formé par de nouveaux et jeunes ministres et sous-secrétaires - devait d'abord se pencher sur les problèmes de fond du pays avant de prendre des décisions. Parmi les principales mesures prises par le gouvernement pour atteindre les buts précités, il y a lieu de mentionner la lutte contre l'inflation, surtout par le contrôle de l'expansion monétaire, certains ajustements fiscaux, la suppression de subsides injustifiés, le développement des exportations et la réduction des importations. Le contre-coup de cette politique ne s'est pas fait attendre: certains secteurs fondamentaux de l'économie, tels que l'industrie du bâtiment et les industries productrices de biens de consommation durables, ont enregistré un net recul de la production. Les chômeurs sont évalués actuellement au nombre de 7 millions, dont deux-tiers dans l'agriculture. Face à ce tableau sombre il faut toutefois relever une bonne stabilité monétaire et un accroissement très net des réserves de l'institut d'émission (1,65 mia US\$ à fin août 1971). Pour relancer avec vigueur l'économie, le gouvernement a d'ores et déjà prévu de mettre en chantier de grands projets dès le début de l'année prochaine (v. également mon rapport du 26 juillet 1971). Les investissements publics devraient se chiffrer à 32 - 35 milliards de pesos. Toutefois, malgré ces perspectives, le représentant de la Société de Banque Suisse qui vient de rentrer d'un séjour d'une semaine à Monterrey (centre industriel par excellence) me dit

que les hommes d'affaires et les industriels de cette ville sont pessimistes.

En attendant, M. Echeverría, qui à tout prix veut extirper de l'administration mexicaine le fléau de la corruption, se fait de plus en plus d'ennemis au sein de son propre parti, dont l'aile affairiste regrette le bon vieux temps. Dans la course contre le temps plusieurs facteurs jouent contre ce dynamique président. En effet, le Mexique, qui compte aujourd'hui 50 millions d'habitants, en aura 100 en 1990, c'est-à-dire dans vingt ans. Il faut donc créer à tout prix et au plus vite de nouvelles places de travail pour que la masse de 600'000 jeunes qui chaque année vient grossir les rangs des travailleurs ait une occupation. Actuellement, environ 46% de la population a moins de 14 ans, et environ 65% moins de 24 ans. Sur les 50 millions de Mexicains, 13 millions seulement (comptés dès l'âge de 12 ans) ont une occupation plus ou moins stable, mais sur ces 13 millions, 5 millions gagnent moins de 500 pesos par mois (fr. 150.-). C'est donc sur le plan social que, malgré le calme apparent, la situation est explosive. Que va faire le gouvernement pour remédier à cette situation? Le programme de base ne prévoit pas un contrôle des naissances, mais la nécessité de créer 6 millions de nouvelles places de travail en 10 ans. Selon certaines estimations cela occasionnerait une dépense globale de trois milliards de pesos, soit 100 milliards de francs suisses par an, chiffre manifestement impossible à atteindre.

- 5) Pour stimuler le développement économique, le gouvernement se servira, entre autres, d'une loi sur la promotion industrielle, dont le projet sera soumis prochainement au parlement (v. également le rapport de l'ambassade, du 20 septembre, concernant le premier "Informe" du président Echeverría.). Pour le moment on ignore les détails de ce projet de loi, mais il semble que le champ d'application de la nouvelle loi s'étendra uniquement

./.

aux entreprises dont au moins 51% du capital est en mains mexicaines. C'est par le biais de facilités d'ordre fiscal essentiellement que le gouvernement semble vouloir se proposer d'obtenir une décentralisation industrielle et un développement régional et contribuer ainsi, grâce également aux projets mentionnés dans mon rapport précité du 26 juillet, à la remise en marche du processus productif du pays.

- 6) Dans le contexte de ces problèmes s'insère celui de l'industrialisation horlogère du pays et, partant, d'Inresa. Ne connaissant toutefois pas encore le texte du projet de loi dont il s'agit, il est impossible de savoir dans quelle mesure Inresa, entreprise déjà établie, pourra bénéficier de ces nouvelles possibilités.
- 7) Pour ce qui est des répercussions sur l'économie mexicaine des mesures protectionnistes adoptées au mois d'août par les EE.UU., je vous renvoie à mon rapport du 23 août dernier. J'ajouterai, à titre de complément, qu'environ 36% du total des exportations mexicaines, à savoir 491 mio US\$, sont frappées par la surtaxe américaine du 10%. Les produits les plus touchés par cette mesure figurent à l'annexe D. Vous constaterez que dans bien des cas certains produits sont exportés à raison de 90% et plus vers le marché USA.
- 8) Il n'existe pas de barème du degré de protection des nouvelles industries, mais une étude de M. G. Bueno, "El nivel de la protección efectiva en México en 1970", fait ressortir que le niveau de cette protection voisine de 50% en moyenne, les extrêmes variant de 5% pour les aliments traités à 100% pour les biens de consommation durables. L'industrie automobile jouirait d'une protection effective de 225%. Quant aux industries qui exportent une partie de leur production, elles bénéficieraient d'une protection moyenne de 25%. C'est la même limite qui avait été autorisée par la SIC le 3 août 1967 à Inresa, qui, de plus,

pourrait toujours jouir d'une protection supplémentaire grâce au contrôle des importations (lettre de la SIC du 7 décembre 1967). Selon M. Rebétez, ce genre de protection pourrait être appliqué dans les 24 heures si Inresa devait le demander..... En général, l'on admet que les industries qui permettent une substitution des importations bénéficient d'un taux de protection effectif d'environ 75% (v. également l'étude déjà mentionnée de M. Taillard, du 22 septembre 1971, page 1).

- 9) Quant à la mexicanisation de la production, il n'y a pas non plus de règle fixe. Tout laisse supposer que, comme jusqu'ici, il faille atteindre en peu de temps un degré d'intégration d'au moins 60%. Les conditions précises sont fixées de cas en cas par la SIC, compte tenu du genre de la nouvelle entreprise et des possibilités de livraison du marché national.
- 10) En ce qui concerne la question des mesures adoptées en vue d'améliorer la capacité de concurrence de la production mexicaine sur les marchés étrangers, bien peu a été fait jusqu'ici et il faut aussi dire que la qualité de la production mexicaine et sa diversification réduite quant au choix rendent la solution du problème très difficile. Les listes annexées à mon rapport du 14 septembre (mission commerciale mexicaine en Europe), nous confirment que ce choix est limité. A cela il faut ajouter que la politique protectionniste poursuivie jusqu'à présent, si elle a permis un certain développement de l'industrie, a aussi favorisé la formation de monopoles avec des prix très élevés. On se rend compte maintenant que ce système est économiquement faux, mais il n'est pas possible de passer à un système plus libéral sinon par petites étapes.
- 11) Vous me demandez encore comment les autres entreprises suisses établies au Mexique envisagent l'avenir et quelles expériences elles ont fait avec le nouveau gouvernement. En ce qui concerne

- 12 -

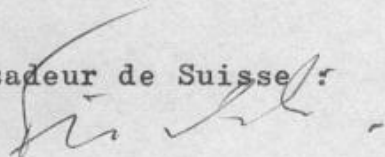
la première partie de la question, on peut dire que les avis sont très partagés suivant les secteurs d'activité de ces firmes. Ainsi par exemple, Bühler-Uzwil a fait de très mauvaises expériences et envisage l'avenir avec pessimisme. Ciba-Geigy a eu, dans certains secteurs, une diminution de la production allant jusqu'à 30% par rapport à l'année passée. L'avenir est envisagé avec prudence et sérénité. C'est l'avis également de Brown-Boveri. Cette année n'a pas été des meilleures, mais lorsque les gros projets industriels entreront dans la phase initiale de leur réalisation cela ira mieux. Le groupe Schindler voit l'avenir avec optimisme. De même que le groupe des ciments Schmidheiny: il faudra toujours construire et l'on aura toujours besoin de ciment. Cette année les affaires n'ont pas été aussi bonnes que l'année passée, mais l'on est d'avis que ce ralentissement a été salutaire pour l'économie. On ne peut pas progresser chaque année au rythme de 15% et plus. Les représentants des trois grandes banques, qui il y a six mois encore étaient plutôt euphoriques, sont devenus beaucoup plus prudents. Le représentant de la SBS est le plus pessimiste à brève échéance et il prévoit pour les prochains mois une crise internationale dans laquelle le Mexique ne manquerait pas d'être entraîné. Voilà les avis exprimés par les directeurs de quelques maisons suisses parmi les plus représentatives. Quant aux expériences faites jusqu'ici par ces entreprises avec le nouveau gouvernement, elles sont en règle générale bonnes. Mais on se demande jusqu'à quand il sera possible de maintenir à 100% en mains suisses le capital de ces sociétés. En attendant, Schindler a dû consentir par écrit à ce que lors de la prochaine augmentation de capital, 51% des nouveaux fonds soient d'origine mexicaine. C'est la continuation du processus de mexicanisation. Tout laisse croire qu'un jour ou l'autre, les autres entreprises étrangères établies ici devront se plier à cette nouvelle exigence.

./.

- 13 -

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



Annexes mentionnées

M



Z

B